

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Murielle Chenal - Sylviane Duchosal (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod

Absents : Franck Chenal - Amélie Viallet

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date publication : 6 octobre 2022

N°6 - SURVOLS DE TOITURE ET DES BALCON PAR LA SCCV LA PLAGNE-MONTALBERT REPRESENTEE PAR MONSIEUR MATTHIEU PAULETTO - AUTORISATION DE SURVOL ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la SCCV LA PLAGNE-MONTALBERT représentée par M. Matthieu PAULETTO a déposé le 20 juin 2022 un permis de construire modificatif, enregistré sous le numéro 073 006 21M1019 M01, pour la réduction des débords de toiture et balcon à l'angle Nord-Ouest d'un bâtiment à Plagne Montalbert.

Elle indique que la toiture et les balcons vont survoler le domaine public sur l'ensemble des façades du bâtiment.

Elle présente au Conseil municipal le projet de convention à intervenir avec la SCCV LA PLAGNE-MONTALBERT représentée par M. Matthieu PAULETTO.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'accepter la convention à intervenir avec la SCCV LA PLAGNE-MONTALBERT représentée par M. Matthieu PAULETTO et d'autoriser le survol du domaine public**

de la toiture et des balcons sur l'ensemble des façades du bâtiment ainsi conformément aux plans joints,

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces découlant de la présente, notamment la convention.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,
Anthony DESTAING